

DECRET N°2011-722/P-RM DU - 2 NOV 2011

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ECOLE
NORMALE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services publics, modifiée par la Loi N°02-048 du 22 juillet 2002 ;
- Vu l'Ordonnance N°10-032/P-RM du 4 août 2010 portant création de l'Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Vu le Décret N°10-526/P-RM du 21 septembre 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Vu le Décret N°142/PG-RM du 14 août 1975 fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2011-173/P-RM du 03 avril 2011 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°2011-176/P-RM du 06 avril 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2011-265/P-RM du 19 mai 2011 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Famory DEMBELE**, N°Mle 305-68.C, Professeur, est nommé **Directeur Général** de l'Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel.

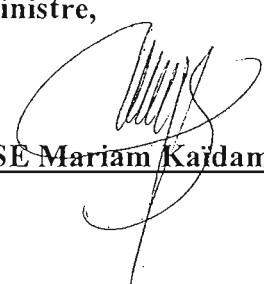
Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel. *W*

Bamako, le - 2 NOV 2011

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,


Madame CISSE Mariam Kaidama SIDIBE

Le ministre de l'Education, de
l'Alphabétisation et des Langues
Nationales,
ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique par
intérim,


Salikou SANOGO

Le ministre de l'Economie
et des Finances,


Lassine BOUARE